AMF 44
ASSOCIATION FÉDÉRATIVE DÉPARTEMENTALE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LOIRE-ATLANTIQUE

CATALOGUE
FORMATION DES ELUS LOCAUX
2ème trimestre 2024

Accompagner celles et ceux
qui s'engagent pour
les territoires et ses habitants.

MON COMPTE ELU

FORMATIONS ÉLIGIBLES DIFE

Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

EDITO

Nelly SORIN – *Maire de Vieillevigne*
Membre du Conseil d'Administration de l'AMF 44, en charge de la formation des élus.

Mesdames, Messieurs les Maires, adjoint(e)s et élu(e)s,
Cher(e)s collègues,

J'ai le plaisir de vous annoncer que **le Ministère de l'Intérieur a renouvelé l'agrément permettant à l'AMF 44 de proposer des formations aux élus locaux** de Loire-Atlantique. Cette reconnaissance souligne notre engagement continu à offrir des formations de qualité, indispensables à votre mission au service de nos concitoyens.

Ce nouveau programme touche de nombreux sujets : les financements, la sécurisation de l'action de l'élu local, l'adaptation au changement climatique, la gestion des cimetières, la communication, la maîtrise foncière et nombreux autres sujets du quotidien des maires et des élus locaux. Nous avons pris soin de sélectionner des formateurs parmi un réseau d'experts compétents, garantissant ainsi un enseignement de haut niveau, pertinent et adapté à vos besoins. Ces formateurs, par leur expertise et leur expérience, sauront vous accompagner efficacement dans votre parcours d'apprentissage.

Par ailleurs, nous sommes heureux de vous annoncer la mise en place d'un **nouveau partenariat stratégique avec le Procureur de la République de Nantes**. Ce partenariat revêt une importance capitale, car il porte sur la question cruciale de la compétence d'officier de police judiciaire des maires et adjoints. Nous sommes convaincus que cette collaboration renforcée nous permettra d'approfondir nos connaissances et de mieux appréhender les enjeux liés à cette compétence essentielle dans l'exercice de vos fonctions.

L'AMF 44 veille à garantir une offre de formation aux élus, car c'est un enjeu technique, d'action locale mais aussi démocratique. La formation des élus est une des conditions de l'égalité d'accès de chaque citoyen à l'exercice d'un mandat local.

Les services de l'AMF 44 se tiennent aussi à votre disposition pour organiser dans votre mairie **une formation personnalisable en interne,** sur un sujet particulier que vous avez choisi.

Ensemble, continuons d'œuvrer pour nos territoires, le bien-être de nos concitoyens et pour l'épanouissement de notre démocratie locale.

Bien sincèrement.

LE CALENDRIER DES FORMATIONS

MARS 2024

Mercredi 20 mars

- La compétence d'Officier de Police Judiciaire du Maire et des adjoint(e)s

AVRIL 2024

Mercredi 3 avril

- La voirie communale

Jeudi 4 avril

- Législation funéraire et gestion du cimetière communal

Lundi 15 avril

- L'élu(e) chef (fe) de projet

Mardi 16 avril

- Communiquer et utiliser les réseaux sociaux en tant qu'élu (e)

Mardi 23 avril

- La gestion pacifique des incivilités aux élus

MAI 2024

Mercredi 15 mai

- Les débits de boissons

Mardi 22 mai

- Optimiser la relation élu / administration

Mardi 28 mai

- Animer le site internet et les réseaux sociaux de la commune

JUIN 2024

Mardi 4 juin

- Devoirs déontologiques et risque pénal de l'élu : sécuriser le mandat.

Mardi 11 juin

- La mise en œuvre du "Zéro Artificialisation Nette" des sols sur son territoire

Vendredi 28 juin

- Mécénat et financements alternatifs

+ Un évènement gratuit le 2 Avril 2024 à destination des maires, présidents d'EPCI et adjoint(e)s, avec des ateliers / formations.

Booster les territoires vers l'adaptation au changement climatique

MERCREDI 20 MARS 2024

LA COMPÉTENCE D'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE DU MAIRE ET DES ADJOINT(E)S

En partenariat avec : TRIBUNAL JUDICIAIRE de Nantes

DURÉE
1/2 journée / 9h -12H30

Les inscriptions sont complètes

PUBLIC
Maires et Adjoint(e)s uniquement

INTERVENANT
Renaud GAUDEUL - Procureur de la République de Nantes

TARIF : GRATUIT
Nombre de participants limité à 120 personnes

LIEU
Tribunal judiciaire de Nantes
19, quai François MITTERAND - Nantes

OBJECTIFS

- Délimiter le champ de la compétence « officier de police judiciaire »
- Différencier la police administrative et la police judiciaire
- Maîtriser les outils juridiques à la disposition des maires et adjoints en tant qu'OPJ
- Activer les bons interlocuteurs : gendarmerie, police nationale, services du procureur, tribunal judiciaire

CONTENU

- **Les pouvoirs de police judiciaire** :
  - La distinction police judiciaire / administrative
  - La place du maire dans la police judiciaire
  - Responsabilité et protection fonctionnelle en la matière

- **Le maire et les adjoints : officier de police judiciaire :**
  - Les attributions du maire en qualité d'officier de police judiciaire
  - La constatation de faits contraires à la Loi
  - La police municipale et les prérogatives judiciaires générales
  - La verbalisation
  - La réponse de proximité aux faits de petite et moyenne délinquance
    - Le rappel à l'ordre
    - La transaction municipale
    - Le travail non-rémunéré
  - La prévention de la délinquance et le conseil pour les droits et devoirs des familles

- **Des infractions spécifiques** :

• La lutte contre les violences intrafamiliales
• Les infractions en matière d'urbanisme
• Les infractions en matière d'environnement
• La protection judiciaire des élus

MARDI 2 AVRIL 2024

En partenariat avec :

L'**Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de Loire-Atlantique (AMF 44)** organise un cycle d'événements en partenariat avec la Préfecture de Loire-Atlantique à destination des élu(e)s ligérien(ne)s afin de les encourager à s'engager dans des démarches ambitieuses de transition écologique et d'adaptation au changement climatique. Une première matinée de travail est organisée le 2 avril.

PROGRAMME

9h – Accueil

9h30 – Ouverture de la matinée par le Président de l'AMF 44, Maurice PERRION

9h45 – <u>Conférence immersive :</u>

Deux grands experts vont partager leurs expériences et connaissances sur le dérèglement climatique et la mise en mouvement nécessaire et urgent des territoires par l'adaptation des modes de faire et la mobilisation citoyenne

Jean JOUZEL est un paléo-climatologue français. Mondialement reconnu pour ses travaux de recherche sur l'évolution du climat, il est le lauréat de nombreuses distinctions scientifiques, parmi lesquelles la médaille d'or du CNRS et le prix Vetlesen. Il est également membre des académies des sciences de France, d'Italie, d'Europe, des États-Unis et d'Australie.

De 10h30 à 12h30, les élus participants peuvent choisir entre :

- **<u>5 Ateliers / formations simultanés (au choix) :</u>**

Fresque du climat, Fresque de la biodiversité, Fresque du sol, Jeu sérieux "Notre territoire" et Récits de résilience.

- **<u>Deux tables rondes :</u>**

  - **<u>Table ronde "se sensibiliser</u>**

Comprendre les effets du changement climatique en direct sur notre territoire et ses conséquences sur des activités ligériennes.

  - **<u>Table ronde "se mobiliser"</u>**

En mode "speed dating", 10 minutes pour présenter un outil / une expérience et sa mise en place concrète sur un territoire en binôme organisme et collectivité.

Booster les territoires vers l'adaptation au changement climatique

DURÉE
1/2 journée / 9h -13H00

PUBLIC
Maires, Présidents d'EPCI, Adjoint(e)s et élus locaux

TARIF : GRATUIT

LIEU
Hotel de Région
1, rue de la Loire - Nantes

<u>La déambulation et l'exposition</u> :

Des stands d'organismes partenaires des territoires proposeront leur soutien et accompagnement à destination des collectivités.

Avec le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire, BRUDED, ONF, l'ADEME, l'EPF, le CAUE, Novabuild, le CNFPT, Territoire d'énergie 44, Atlantic'eau, etc.

Une exposition présentant des travaux de recherche sur le changement climatique ainsi que diverses initiatives locales menées en faveur de l'atténuation ou de l'adaptation aux nouveaux risques et vulnérabilités.

12h40 - Clôture par le Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, **Christophe BECHU**, ou son représentant.

Inscription gratuite
et obligatoire via le lien suivant :

<u>S'INSCRIRE EN CLIQUANT ICI.</u>

MERCREDI 3 AVRIL 2024

LA VOIRIE COMMUNALE (domaine public, domaine privé et chemins ruraux)

OBJECTIFS

- Comprendre la classification des voies communales : domaine public et domaine privé de la commune
- Différencier voie communale, chemin rural, chemin d'exploitation, chemin privé
- Maîtriser et mettre en œuvre les pouvoirs de police municipale applicable à la voirie communale
- Gérer les interactions avec les usagers et les riverains

CONTENU

- Voie communale, chemin rural, chemin d'exploitation et voie privée : quelles règles appliquer ?
- Les pouvoirs de police du maire : assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques
- Le règlement de voirie et la constatation des infractions
- Droits et devoirs des usagers et riverains

DURÉE
1/2 journée / 9h -12H30

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATEUR
Magalie POIRIER - Juriste AMF 44 en Droit Public

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session

LIEU
AMF 44
3, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

JEUDI 4 AVRIL 2024

LEGISLATION FUNERAIRE ET GESTION DU CIMETIERE

OBJECTIFS

- Présenter le cadre règlementaire relatif à l'organisation et à la gestion des cimetières communaux,
- Connaître les possibilités d'inhumations de corps et de cendres en fonction du statut juridique de la sépulture et donc de l'acte de concession.
- Appréhender les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires soumises à la police du Maire dans le cimetière communal.
- Sécuriser les procédures et pratiques des opérateurs funéraires lors des inhumations et exhumations.

DURÉE
1 journée / 9h - 17h

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATEUR
Patrick LOIZEAU - consultant en gestion et aménagement de cimetières, et formateur en législation funéraire

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session + 20 € / déjeuner

LIEU
UNC - 5, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

CONTENU

- **Le contexte funéraire.**
- **Les sources du droit funéraire.**
- **Le rôle des cimetières aujourd'hui.**
- **Les lieux et modes d'inhumations.**
- **Le droit à inhumation et les modes d'inhumations dans le cimetière.**
- **L'inhumation du cercueil et de l'urne.**
- **L'exhumation du cercueil et de l'urne.**
- **Aménagement, équipements obligatoires et facultatifs** :
  - le plan,
  - le terrain commun,
  - les espaces inter-tombes (et cas particulier des passe-pieds),
  - le caveau provisoire, le dépositoire,
  - l'ossuaire,
  - le règlement municipal des cimetières,
  - le site cinéraire.
- **Les emplacements traditionnels :**
  - les règles liées à l'inhumation,
  - le terrain commun,
  - le terrain concédé :
    - la création,
    - la nature de l'acte de concession et le droit à inhumation,
    - le renouvellement, la conversion, la rétrocession, la donation.
- **Le règlement municipal des cimetières et les imprimés divers à présenter en Mairie pour les opérations :**
  - d'inhumations de cercueils et/ou d'urnes règles liées à l'inhumation,
  - de dispersions de cendres,
  - les exhumations à la demande des familles.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et étude de cas pratiques
- Échanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires, d'appréhender les contraintes et demandes des Mairies.
- Études de cas pratiques

LUNDI 15 AVRIL 2024

L'ELU CHEF DE PROJET

OBJECTIFS

- Capitaliser sur ses pratiques
- Echanger sur les points clés, les facteurs de réussite et d'échec
- Disposer d'outils efficaces et appropriés
- Adopter la « bonne » posture

CONTENU

1) De l'idée… à l'action

a) Une démarche type ….à adapter aux besoins et aux spécificités locales
b) Le cadrage du projet
c) Le pilotage du projet
d) Les processus de validation et de décision

2) Rôle et posture de l'élu-e, chef-fe de projet

a) Les compétences clés du chef de projet
b) La relation avec son agent référent
c) L'animation des réunions
d) La valorisation du projet

3) Porter un regard distancié sur son action

a) Les critères et les indicateurs d'évaluation
b) L'analyse des pratiques et les axes de progrès
c) Capitalisation collective

DURÉE
1 journée / 9h -17h00

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATEUR
Lucette JAUNET - consultante et formatrice en stratégie de développement territorial

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session
+ 20 € / déjeuner

LIEU
AMF 44
3, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

MOYENS ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances
- Echanges d'expériences
- Echanges collectifs interactifs
- Mise en situation

MARDI 16 AVRIL 2024

UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX EN TANT QU'ÉLU(E)

OBJECTIFS

- Connaître les différents réseaux sociaux pouvant être utilisés sur une commune
- Optimiser et sécuriser ses comptes sur les réseaux sociaux (cybersécurité)
- Communiquer et travailler en mode collaboratif
- Connaître les outils à utiliser pour animer les réseaux sociaux sur sa commune

CONTENU

- En tant qu'élu.e, quels réseaux sociaux pouvez-vous utiliser ? (Panorama des réseaux actuels)
- Préserver sa vie privée /notions de confidentialité
- Conseils pour gérer votre réputation en ligne (ou e-reputation)
- Quelle posture adopter en tant qu'élu.e sur les réseaux sociaux ?
- Partager vos informations sur votre profil
- Travailler à distance en mode collaboratif avec les groupes fermés
- Organiser la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux de votre commune

DURÉE
1 journée / 9h -17h

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATEUR
Yvonnig LE MER - Consultant formateur
Expertise marketing digital et réseaux sociaux

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session + 20 € / déjeuner

LIEU
UNC 44
5, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

MARDI 23 AVRIL 2024

LA GESTION PACIFIQUE DES INCIVILITES AUX ELUS

En partenariat avec : Gendarmerie nationale

CONTENU

En réponse aux agressions dont des élus ont été victimes au cours des dernières années au niveau départemental, l'AMF 44 et la Gendarmerie propose une formation pour les aider à faire face à des situations de crise.

Les négociateurs régionaux de la gendarmerie dispenseront ainsi **une formation dont l'objectif est de permettre aux élus de comprendre le processus qui peut conduire à une situation de crise avec un ou plusieurs administrés, et de leur fournir des clés pour éviter l'escalade tout en tentant de garder le contrôle de la situation.**

D'une durée approximative de 3 heures, **cette séance, animée par nos négociateurs régionaux, alternent théorie et mises en situation.**

DURÉE
1/2 journée / 14h - 17h

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATEUR
Les négociateurs régionaux de la Gendarmerie des Pays de la Loire

TARIF :
GRATUIT

LIEU
AMF 44
3, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

MERCREDI 15 MAI 2024

LES DEBITS DE BOISSONS

OBJECTIFS

- Appréhender l'environnement réglementaire
- Maîtriser la classification des débits de boissons
- Appliquer les règles relatives à l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons
- Mettre en œuvre les mesures de police

CONTENU

- Limitation du nombre de débits de boissons, restrictions à l'exercice de la profession, suppression en cas de non-exploitation.
- Les différentes licences
- Formation, déclaration préalable, cas particuliers
- Pouvoirs de police du maire, fermeture administrative, répression de l'ivresse publique

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé participatif

DURÉE
1/2 journée / 9h -12h30

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATRICE
Magalie POIRIER - Juriste AMF 44 en droit public

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session

LIEU
AMF 44
3, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

MARDI 22 MAI 2024

OPTIMISER LES RELATIONS ELUS / ADMINISTRATION

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux d'une bonne articulation entre la sphère politique et de la sphère administrative
- Se situer : rôle et posture des élus et des services
- Porter un regard distancié sur le fonctionnement de sa collectivité
- Eclairer les élus sur les différentes manières de procéder, les points de vigilance et les leviers à mobiliser

CONTENU

Introduction

1. Principes de fonctionnement général de la collectivité

a) Une organisation complexe
b) Rôle et responsabilité des élus
c) Rôle et responsabilité de l'administration

2. Le pilotage politique de l'action publique

a) Des instances à articuler : conseil municipal, commissions, comités
consultatifs, comités de pilotage,…
b) De la profession de foi aux politiques publiques
c) Les outils de la gouvernance

3. L'organisation administrative de la collectivité

a) Une organisation le plus souvent pyramidale
b) Des cadres d'emploi définis
c) Des instances satellites
d) Rôle, droits et devoirs des agents

DURÉE
1 journée / 9h-17h

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATRICE
Lucette JAUNET

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session + 20 € / déjeuner

LIEU
AMF 44 (Union Nationale des Combattants 44)
3, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

4. Des relations à co-construire

a) Attentes des agents vis-à-vis des élus
b) La relation maire-adjoints/fonctionnaires
c) Des cadres soumis à une double contrainte politique et administrative
d) La gestion des tensions
e) Des procédures et des outils à formaliser
Conclusion : les points clés à retenir

MOYENS ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances
- Echanges d'expériences
- Echanges collectifs interactifs
- Mise en situation

MARDI 28 MAI 2024

ANIMER LE SITE INTERNET ET LES RESEAUX SOCIAUX DE LA COMMUNE

OBJECTIFS

- Analyser la communication numérique de sa mairie
- Connaitre des méthode et utiliser des outils pour animer les réseaux sociaux de sa commune en lien avec le site internet
- Appréhender la fonction d'animation de communautés en ligne (cadres / exigences / limites de l'exercice)

CONTENU

- Comment s'organiser au quotidien pour animer les réseaux sociaux de votre commune
- Organiser son animation / flux de diffusion de l'information
- Analyse de l'existant; discussions sur les points forts / points faibles
- Point sur la configuration et l'optimisation des pages existantes
- Relecture des posts et publications sur les réseaux sociaux
- Quand publier ? Comment développer votre audience ?
- Le circuit de validation de l'information
- La modération des avis et des commentaires
- Travailler en équipe : agents/élu.e.s pour une continuité de service
- Bonnes pratiques et exemples concrets

DURÉE
1 journée / 9h -17h

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATEUR
Yvonnig LE MER - Consultant formateur Expertise marketing digital et réseaux sociaux

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session
+ 20 € / déjeuner

LIEU
UNC 44
5, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

MARDI 4 JUIN 2024

DEVOIRS DEONTOLOGIQUES ET RISQUE PENAL DE L'ELU : SECURISER SON MANDAT

En partenariat avec : Barreau de NANTES

OBJECTIFS

- Connaître les différentes obligations de la fonction élective en matière de déontologie, conflits d'intérêts, et transparence.
- Identifier les risques au sein de sa collectivité.
- Mettre en place des procédures pour se prémunir de la survenance de risques inhérents à un défaut de vigilance.

CONTENU

- <u>Les devoirs déontologiques liés à la fonction d'élu</u>
  - Les principes
  - Les responsabilités déontologiques
- <u>L'élu local et les conflits d'intérêts</u>
  - Les risques pénaux
  - Les différentes déclarations
- <u>Les outils de prévention</u>
  - Les lanceurs d'alerte
  - Les référents déontologiques
  - La clarification des responsabilités : élu / administration
  - La formation des agents
  - La mise en œuvre des règles de prévention à travers une charte

DURÉE ET DATE
1/2 journée / 9h -12h30

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATEUR
Me Nicolas EVENO - avocat

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session

LIEU
UNC 44
5, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

MARDI 11 JUIN 2024

METTRE EN OEUVRE LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS SUR SON TERRITOIRE

En partenariat avec : Barreau de NANTES

OBJECTIFS

- Maitriser le cadre général des documents d'urbanisme
- Appréhender la nomenclature et la mise en œuvre du ZAN
- Maitriser la logique de construction d'une stratégie foncière dans le cadre d'un document d'urbanisme

CONTENU

Intégrer les enjeux fonciers dans les documents d'urbanisme à toutes les échelles

- Rappel des principes généraux du Code de l'urbanisme.
- L'échelle régionale et la dimension stratégique à travers les SRADDET / SDRIF / SAR.
- L'échelle supra-communautaire et l'approche intégratrice des SCOT.
- L'échelle intercommunale et communale, de la stratégie locale à l'application réglementaire et opérationnelle à travers les PLU.
- Quid des territoires au RNU ?

S'engager vers le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050

- Artificialisé ou non artificialisé, présentation de la nomenclature.
- Qu'est-ce que le ZAN ?
- Le calendrier de mise en œuvre
- Une traduction à travers les documents d'urbanisme.

Atteindre le ZAN à travers une stratégie foncière adaptée

- Les leviers à mobiliser pour atteindre le ZAN en 2050.
- Les enjeux de la densification.
- La densité urbaine, une notion aux perceptions très diverses, comment densifier?
- Densification vs extension.
- La stratégie foncière comme outil principal à mobiliser.
- Le diagnostic foncier et la connaissance fine du territoire.
- Le choix des outils de maitrise foncière et de gestion des usages.
- Gouvernance et mise en œuvre.

DURÉ
1/2 journée / 9h -12h30

PUBLIC
Tout(e) élu(e)

FORMATRICE
Me Céline CAMUS - avocate

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session + 20 € / déjeuner

LIEU
UNC 44
5, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

VENDREDI 28 JUIN 2024

MECENAT ET FINANCEMENTS ALTERNATIFS

OBJECTIFS

- Apporter un éclairage sur le contexte réglementaire du mécénat et des fonds participatifs en identifiant les méthodes de mise en œuvre de tels projets

CONTENU

- **Le mécénat en France**
  - les données clés
  - les motivations
- **Le cadre général du mécénat**
  - définitions
  - distinctions avec le parrainage
  - les différentes formes de mécénat
  - le cadre juridique
- **Le dispositif fiscal**
  - principe
  - modalités pratiques
  - conditions d'éligibilité
- **La mise en œuvre**
  - les facteurs de réussite du projet
  - la convention
  - du côté de la collectivité
  - du côté du mécène
- **Les fonds participatifs**
  - l'origine
  - les formes de financements participatifs

DURÉE ET DATE
1 journée - 9h/17h

PUBLIC
Tout(e) élu(e) & agents

FORMATEUR
Hugues FOURAGE

TARIF ADAPTE SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE (voir bulletin d'inscription)
Nombre de participants limité à 15 personnes par session
+ 20 € / déjeuner

LIEU
AMF 44
3, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT

- **Le financement participatif pour le développement du territoire**
  - le cadre juridique
  - un levier pour le développement économique
  - une opportunité pour les infrastructures et équipements territoriaux
  - un moteur de l'engagement citoyen
- **Financer un projet de la collectivité avec le crowdfunding**
  - comment financer techniquement son projet ?
  - réussir sa campagne : les clés
  - les écueils à éviter

UNE OFFRE DE FORMATION SUR MESURE (EN INTRA)

L'AMF 44 propose également une **offre de prestations personnalisées dans vos locaux** sur des thématiques que vous choisissez. Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive de l'offre disponible.

Finances et Commande publique

- Elaboration du Budget
- M 57 – l'instruction budgétaire
- Analyse financière
- Gestion de la dette
- Fonds européens
- Les finances intercommunales
- Prospective financière
- Les marchés adaptés aux petites communes
- Mécenat et financement participatif
- etc.

Commune - EPCI - Gouvernance

- Elections
- Concertation et participation citoyenne
- Fonctionnement des assemblées
- Etat Civil
- Le maire employeur
- Les pouvoirs de police
- Le statut de l'élu local
- Optimiser la gouvernance municipale
- Pilotage du projet communal
- La gestion des cimetières
- Les relations élu / administration
- etc.

Efficacité personnelle

- Prise de parole en public
- Media training
- Gestion en mode projet
- Le bilan de mandat à mi-parcours
- Animer efficacement une réunion
- Gestion des situations difficiles
- etc.

Vie locale

- La commune et les associations
- Valorisation et attribution des subventions aux associations
- Elaboration et conduite d'un projet culturel
- etc.

Enfance - jeunesse - action sociale

- La relation commune école, entre temps, entre temps scolaire et périscolaire
- Gestion de la pause méridienne et de la restauration collective
- Fonctionnement d'un CCAS / CIAS
- Favoriser les circuits courts dans les marchés publics de restauration scolaire
- etc.

Aménagement du territoire - environnement

- Les fondamentaux de l'urbanisme
- Maitriser son foncier
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Mettre en œuvre la transition écologique sur son territoire
- Une fresque du Climat
- etc.

Pour toute demande personnalisée, contactez l'AMF 44 au 02.40.35.22.88 ou par mail à l'adresse suivante : contact@maires44.fr.

MODALITES D'INSCRIPTION

Se former en tant qu'élu : comment ça marche ?

La loi reconnait aux élus des conseils municipaux et des EPCI **le droit à la formation adaptée à leurs fonctions, obligatoire pour les élus ayant reçu délégation**, dans l'année qui suit leurs élections.
Dans les 3 mois suivant son renouvellement, le Conseil délibère sur l'exercice du droit à la formation des élus municipaux. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.
Seules les formations délivrées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur peuvent être imputées sur le budget formation.

Quels droits ?

Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures, les élus ayant la qualité de salarié ont droit à un **congé de formation de 18 jours par élu pour la durée du mandat** et ce quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Inscription des dépenses de formation dans le budget

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales. Le montant des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, ni excéder 20% de ce même montant. Les crédits non consommés seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant.

Elu(es) salarié(e)s

Les pertes éventuelles de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure

S'inscrire : les modalités d'inscription.

Validation

L'inscription est obligatoire. Après réception du bulletin d'inscription à l'AMF44, la collectivité reçoit une convention de formation. Elle s'engage à retourner la convention signée à l'AMF44. La convention engage les deux parties sur la mise en place de l'action de formation.
Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Report ou annulation

L'AMF44 se réserve le droit d'annuler ou reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.
Une annulation totale ou partielle de l'inscription par le stagiaire doit être signifiée à l'AMF44 par courriel. Lorsque cette annulation n'est pas justifiée (certificat médical ...) ou intervient moins de 48 h avant la formation, l'AMF 44 se réserve le droit de facturer la totalité de la prestation.
En cas de financement par le DIF, toute absence du stagiaire, quel qu'en soit le motif, fera l'objet d'une facturation à la collectivité, la Caisse des Dépôts et Consignations ne prenant pas en charge les jours non effectués.

Documents

Au terme de la prestation, une attestation de stage sera délivrée pour chaque stagiaire ayant effectué l'intégralité de la formation, telle que prévue dans la convention.

COVID

Les formations se tiendront dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de l'organisation de chacune des formations.

Une offre de formation à la demande et personnalisable aux élus

Toutes les formations du programme peuvent être organisées en interne au sein de la collectivité et adaptées dans leur organisation, leur durée et/ou leur contenu, afin de répondre à des besoins spécifiques de formation des élus de cette collectivité.

Pour une demande personnalisée, contactez l'AMF44 au 02.40.35.22.88 ou par mail à l'adresse suivante : contact@maires44.fr.

Prise en charge des frais de formation par la collectivité

Les frais de formation facturés par l'Association comprennent les coûts pédagogiques, auxquels s'ajoutent les frais de restauration. Ils peuvent être pris en charge par la collectivité ou réglés à titre personnel par l'élu concerné, en totalité ou uniquement pour le déjeuner.
Dans le cas d'une prise en charge sur les crédits budgétaires de formation, une convention est établie par l'AMF44 et adressée à la commune. Le règlement s'effectue une fois la formation passée, via le site Chorus Pro (à l'exception des repas pris à titre personnel).

Des formations éligibles au DIFE

Les élus bénéficient d'un DIFE (droit individuel à la formation élus) renouvelé à hauteur de 400 euros par an, cumulable sur toute la durée du mandat, dans la limite de 700 euros et financé par une cotisation obligatoire.
Les formations éligibles au titre du DIF sont celles relatives à l'exercice du mandat, dispensées par un organisme de formation agréé par le ministère de l'intérieur ainsi que celles sans lien avec l'exercice du mandat, notamment pour acquérir des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat. La Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion administrative, technique et financière du fonds spécialement créé pour le financement du DIF.
Pour toutes inscriptions au titre du DIFE, merci de vous rendre sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr, onglet « Mon compte élu».
ATTENTION : pour mobiliser le DIFE, il faut prévoir un délai d'inscription au minimum 11 jours ouvrés avant le jour de la formation. Cette inscription est soumise à une identification renforcée via "France Connect +".

Notre équipe administrative se tient à votre service

Laurent GUYOT
Secrétaire Général
laurent.guyot@maires44.fr

Magalie POIRIER
Juriste
service.juridique@maires44.fr

Marie-Isabelle CAILLON
Référente formation
secretariat@maires44.fr

AMF 44

ASSOCIATION FÉDÉRATIVE DÉPARTEMENTALE
DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
DE COMMUNAUTÉS DE LOIRE-ATLANTIQUE